



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

budget : services extérieurs

Question écrite n° 41593

Texte de la question

M. Gérard Voisin attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conséquences des projets de regroupement de certains services de l'administration fiscale de manière à centraliser l'assiette et le recouvrement de l'impôt. Tels qu'ils ressortent d'un rapport relatif à la réforme du ministère de l'économie et des finances, ces projets suscitent les plus vives inquiétudes des agents du Trésor. Ces derniers soulèvent, d'une part, la question des risques pour la préservation des libertés individuelles posée par le regroupement dans un même fichier informatique de données qui, jusqu'à présent, n'étaient pas centralisées. Surtout, la fermeture de nombreuses perceptions en milieu rural porte atteinte au service de conseil et d'expertise de proximité rendu aux collectivités locales et aux particuliers par les percepteurs et leurs collaborateurs. L'absence de concertation qui a prévalu dans ce dossier avec les élus est tout à fait regrettable alors que la question est essentielle pour l'avenir des services publics en milieu rural. Il lui demande donc de bien vouloir engager une réflexion à ce sujet avec toutes les parties concernées.

Texte de la réponse

Le projet auquel il est fait référence, annoncé fin janvier, a été retiré en mars 2000. La mise en oeuvre d'une réforme du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie demeure une nécessité largement reconnue par l'ensemble des agents et des partenaires de l'administration. Lors du comité technique paritaire ministériel réuni le 28 avril 2000, les orientations, décisions et expérimentations d'un nouveau projet ont été présentées. La réforme-modernisation a pour objectif d'assurer un service de meilleure qualité, plus simple, plus accessible et plus proche pour répondre aux attentes légitimes des citoyens, des acteurs économiques et des élus. Elle se traduit par la volonté de maintenir un réseau dense de services de proximité et d'en tirer le meilleur parti pour les contribuables, les consommateurs, et les petites et moyennes entreprises ainsi que des services nouveaux pour les usagers. Par ailleurs, dans le cadre de la rénovation de la gestion publique, le réseau du Trésor public va s'engager dans une démarche visant à mieux gérer les flux financiers publics, à mieux contrôler les dépenses publiques, à mieux informer - notamment les collectivités locales - sur les comptes publics et à mieux conseiller les élus locaux. A travers cette réforme-modernisation conduite dans le dialogue avec les personnels, leurs représentants, et les élus locaux, et réalisée par étapes notamment à partir d'expérimentations qui débiteront dès septembre prochain, le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie s'attachera à répondre aux exigences de modernité, de transparence et de proximité qui correspondent à la vocation de ses agents comme aux aspirations de l'ensemble des Français et de leurs élus. Un dossier présentant le contenu de cette démarche de réforme-modernisation a été adressé à l'ensemble des parlementaires, des maires et des conseillers régionaux et généraux, au début du mois de mai dernier.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Voisin](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41593

Rubrique : Ministères et secrétariats d'etat

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 février 2000, page 951

Réponse publiée le : 21 août 2000, page 4933